



Procès-Verbal

CFVU

—
Lundi 28 avril 2025

Approuvé à la CFVU du 15 septembre 2025

 **Université
Paris Nanterre**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU 28 AVRIL 2025 FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents :

Mme ROLLAND-DIAMOND, Présidente de l'Université Paris Nanterre

Mme JELEVA, Vice-présidente chargée de la commission de la formation et de la vie universitaire

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

COLLÈGE A

M. BAUDRY (Agir pour Nanterre)

M. FERHAT (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme GADOT (Agir pour Nanterre)

Mme LEBARBIER (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme ODDO (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE B

M. BENUCCI (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme CUBEDDU (Nanterre, une ambition solidaire)

M. DEMICHEL (Agir pour Nanterre)

Mme FOURAULT-CAUET (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme ISIDRO (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme LEROUX (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE BIATSS

Mme DE CHAMBORANT (La voix de tous)

M. GIOT-MIKKELSEN (SNASUB-FSU)

M. RAT (SGEN-CFDT)

Mme STOYANOV (CGT Paris Nanterre)

COLLÈGE USAGERS

M. DESPEAUX (UNEF, le syndicat étudiant : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme KARLOWSKI (Le Poing Levé, la liste Anticapitaliste et Révolutionnaire)

Mme KHORENYAN (L'Alternative : POUR nos conditions d'étude, CONTRE la précarité)

Mme MAGAND (Le Poing Levé, la liste Anticapitaliste et Révolutionnaire)

Mme MARTI (UNEF, le syndicat étudiant : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme MOREAU (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme PEREIRA DOS SANTOS (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme SIDDIQUI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. BENBENAI (MGEN)

MEMBRES NON DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

M. GALLIMARD (Vice-président Formation continue et alternance)

M. RISCHMANN (Vice-président Accompagnement des pédagogies)

MEMBRES INVITÉS DE LA CFVU

Mme DE BEARN (Directrice DAJI)

Mme PONZINI (Direction des études et de la formation : Pôle ingénierie formation)

DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX

Mme LE COËNT (Directrice adjointe SCD-BU)

Mme PRUNEL (Responsable administrative COMETE)

M. RULLIERE (Directeur SUAPS)

DIRECTION D'UFR ET INSTITUTS

Mme BOUSSARD (Directrice UFR DSP)

M. BUROKUR (Directeur UFR SITEC)

M. COLLARD (Directeur UFR SSA)

M. DRU (Directeur UFR STAPS)

Mme DUBOIS (Responsable administrative adjointe UFR STAPS)

M. GREA (Directeur adjoint UFR PHILLIA)

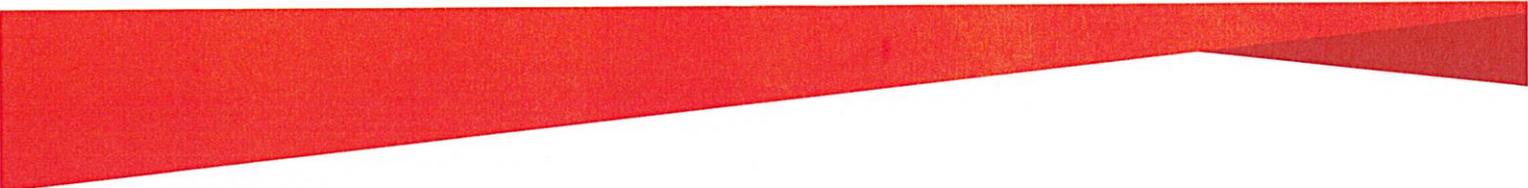
Mme LAROCHE (Directrice adjointe UFR DSP)

Mme MERY (Directrice UFR PHILLIA)

M. PRADAT-PEYRE (Directeur adjoint UFR SEGMI)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

M. GUÉRIN (Directeur général adjoint chargé des études et de la formation universitaire de tous les publics)



SOMMAIRE

I – DÉLIBÉRATIONS ET AVIS	5
1) POLITIQUE GENERALE ET INSTANCES	5
a. <i>Offre de formation 2026-2030</i>	5

*La séance de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université Paris Nanterre
est ouverte à 14 heures 20 sous la présidence de Mme Rolland-Diamond.*

La Présidente remercie les élus de leur présence à cette CVFU exceptionnelle ajoutée pour traiter de la prochaine offre de formation. Il s'agit d'un point stratégique pour l'Université Paris Nanterre, les deux piliers de l'établissement étant la recherche et la formation. Il est question d'affirmer à la fois la richesse de l'offre de formation, sa diversité (plus de 300 parcours) et ses forces pour l'ensemble des publics étudiants accueillis chaque année. Tous les acteurs sont mobilisés pour montrer l'excellence des enseignements dispensés, l'engagement pour la réussite académique des étudiants, pour leur émancipation par les savoirs – d'autant plus importante dans le contexte actuel. Elle exprime la gratitude de l'établissement pour cette belle offre composée pour répondre à l'ensemble des besoins, être comprise des étudiants qui postulent, être visible de l'extérieur et faire rayonner l'Université Paris Nanterre. Elle souligne l'immense travail réalisé pour y parvenir. Il y a eu des choix difficiles parfois, mais qui se sont faits dans la concertation et dans l'échange, sur la base d'un bilan de l'offre de formation identifiant ses points forts et ses points faibles, en prenant en compte également le manque de moyens qui pèse au quotidien. Elle tient à remercier tous les acteurs, ainsi que l'équipe collégiale de la vice-présidence CFVU, et Mathias Guérin, DGSA Formation et Vie étudiante.

I — DÉLIBÉRATIONS ET AVIS

1) Politique générale et instances

a. Offre de formation 2026-2030

- Parcours

Mme JELEVA s'associe aux remerciements de la Présidente. Il s'agit de se prononcer sur la liste des parcours – échelle à laquelle se font les candidatures – qui fait la singularité de l'offre de formation d'un établissement. Par souci de transparence, est porté à la connaissance de l'instance l'ensemble des demandes formulées, y compris celles qui ont fait l'objet d'un arbitrage défavorable. En cohérence avec la stratégie de l'établissement, il s'agit de consolider et de mettre en valeur une offre de formation mono et pluridisciplinaire la plus lisible possible, favorisant l'épanouissement et la réussite, dans toutes ses dimensions, de l'ensemble des publics, en contribuant également au rayonnement de l'établissement aux échelles franciliennes, nationales et internationales. L'internationalisation et le développement de l'apprentissage font partie des axes stratégiques de l'établissement. Afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation, un travail a été mené sur les intitulés de parcours, en limitant les redondances et en étant vigilant sur le risque de concurrence interne. La soutenabilité dans toutes ses dimensions – au regard du potentiel enseignant et BIATSS¹, des locaux, des ressources financières – est indispensable pour permettre de bonnes conditions de travail et est garante de la mise en œuvre d'une formation de qualité.

Les éléments de cadrage LMD² 5 votés le 20 janvier préconisent de penser l'évolution de l'offre de formation prioritairement en termes de transformation et impose que toute demande de création s'accompagne d'un abandon, suite à une analyse de l'offre de formation existante basée sur un bilan quantitatif et qualitatif. Ce cadrage invite aussi les équipes et les composantes à s'interroger sur l'avenir des formations qui présentent des fragilités. Le processus de construction a suivi l'ordre des instances et reflète l'attachement de l'établissement à une construction collégiale, concertée et transparente s'appuyant sur l'expertise de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la formation (équipe pédagogique et administrative, direction de département et de composante) et basée sur des indicateurs partagés. La majorité des demandes ont fait l'objet d'un arbitrage positif.

L'offre de formation reste globalement stable en ce qui concerne le nombre de parcours. Les équipes pédagogiques n'ont pas souhaité se saisir massivement de la possibilité de restructurer leur offre, ce qui ne signifie en aucune manière un conservatisme, comme le prouve le nombre extrêmement important de propositions de changement d'intitulé qui reflète le souhait d'améliorer la lisibilité et l'attractivité des formations. Le décompte des créations et des abandons à l'échelle de l'établissement ne permet pas une compréhension fine des évolutions puisque ces termes peuvent recouvrir des réalités très différentes (restructuration ou fusion). Mme Jeleva présente une synthèse des évolutions :

¹ Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé.

² Licence master doctorat.

- Licences : cinq abandons et une création. Ces abandons ont fait l'objet de discussions au sein des composantes concernées et correspondent à des formations qui n'ont pas rencontré leur public et dont la reconduction ne se justifie pas.
- Doubles licences : deux abandons et une création.
- Licences professionnelles : quatorze abandons et trois créations. Les principaux abandons correspondent à des licences professionnelles qui étaient portées par l'IUT³. Lors de la création des BUT⁴, l'objectif était que l'ensemble des licences professionnelles intègrent des troisièmes années de BUT. S'il reste des licences professionnelles « suspendues », un bon nombre d'entre elles sont amenées à évoluer vers des parcours de BUT.
- Masters : cinq abandons, dont deux formations en alternance et dix créations, dont trois mentions.

L'offre de formation telle que proposée reste large, notamment en master. Cette étape est majeure, mais ne signe pas la fin de la construction de l'offre de formation – restent à penser les contenus et les maquettes en cohérence avec l'enjeu majeur de la soutenabilité.

Pour Mme MARTI, la proposition faite est une attaque qui s'inscrit dans la politique de M. Macron comme le prouve le nombre de fois où le mot soutenabilité a été prononcé. Des suppressions sont proposées – plus du double de suppressions que de créations – alors que des centaines de milliers de jeunes (300 000) sont refusés chaque année et que les services sont en sous-effectifs. Elle donne l'exemple de la licence STAPS⁵ L.AS⁶, qui est fermée alors qu'elle a un taux d'accès de 15 % et que les besoins de la société demandent de former des gens aux métiers de la santé. Elle mentionne également le refus de création de nouveaux parcours au sein du master Patrimoine et musée, du master SES⁷ ainsi que le refus de création d'un master de Neurosciences. Une nouvelle vague de coupes budgétaires se prépare avec les CREF⁸ : la commission budgétaire discute de 7 à 15 millions de coupes supplémentaires. Beaucoup de personnels s'en inquiètent, notamment ceux avec des contrats précaires (contractuels et vacataires). Elle considère qu'il est antidémocratique de voter séparément les parcours, les mentions et les capacités d'accueil. Elle aimerait connaître les impacts des fusions sur les capacités d'accueil. Mme Marti demande le report du vote et accuse la présidence de mensonge. L'UNEF va se mobiliser contre cette politique. Pour être cohérente avec les propos contre les choix budgétaires du gouvernement, l'université devrait banaliser les journées de grèves nationales.

La Présidente pointe les confusions entre mentions, parcours et capacités d'accueil dans le discours de l'UNEF. L'établissement regrette ces nouvelles coupes dans le budget de l'enseignement supérieur, mais dans un contexte de réduction de moyens, le choix est fait de maintenir une campagne d'emplois pour conforter les forces des personnels BIATSS et enseignants-chercheurs et rappeler l'attachement aux missions de service public. Il n'y a pas de volonté d'accueillir moins d'étudiants ; les formations « abandonnées » sont le résultat d'un travail d'échange collectif et démocratique dans les différentes instances de l'établissement. L'université est dans une situation budgétaire très contrainte et doit, dans une discussion avec le rectorat, définir des conditions de retour à l'équilibre financier. Reste à en connaître la temporalité et savoir si l'établissement obtiendra, ce qu'elle continue d'espérer, un appui de la tutelle pour contribuer à ce rétablissement de l'équilibre financier. La présidente entend l'inquiétude partagée par les étudiants et les personnels, mais le débat est encore prématuré. La responsabilité qui est la sienne est de continuer à assurer les missions de service public, y compris de recherche, dans les meilleures conditions possibles.

Elle attire l'attention sur le projet de statut des personnes élues, nommées et désignées, confié à Véronique Champeil-Desplats et qui devrait aboutir avant l'été. Dans ce cadre, sont envisagés des articles concernant le temps de parole et d'intervention dans les instances pour en garantir le bon fonctionnement.

M. BAUDRY s'exprime au nom des élus de la liste Agir pour Nanterre. Il remercie d'abord d'avoir fourni le tableau récapitulatif de l'ensemble des demandes, y compris celles qui n'ont pas été retenues. Il demande que soient votées séparément l'offre de licence et celle de master. Dans la lettre de cadrage des masters, est écrit que « les formations présentant un ratio H/E⁹ supérieur à 17 devront faire l'objet d'une discussion » : il comprend que certaines formations qui ont un avis favorable aujourd'hui pourraient ne pas ouvrir et propose d'introduire le concept de « susceptible d'être ouvert » lors du vote.

³ Institut universitaire technologique.

⁴ Bachelor universitaire de technologie.

⁵ Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

⁶ Licence « accès santé ».

⁷ Sciences économiques et sociales.

⁸ Conditions de retour à l'équilibre financier.

⁹ Heures d'enseignement par étudiant.

Mme JELEVA explique que trois votes sont prévus (licences et doubles licences ; licences professionnelles et BUT ; masters), car les enjeux sont différents. Plusieurs critères sont listés, dont le H/E – la conjonction de ces critères pourra identifier une formation comme devant faire l'objet d'une discussion ou d'un travail d'évolution de son contenu (mutualisation, réduction des volumes horaires étudiant, réduction des listes à choix, etc.). Il n'est pas question que ce seuil soit le seul critère pour l'ouverture d'une formation. Elle note par ailleurs qu'un tel seuil apparaissait difficile à établir pour les licences. Elle en profite pour dire aux élus de l'UNEF que la soutenabilité n'est pas exclusivement basée sur un critère financier.

M. BAUDRY comprend qu'un critère peut en compenser un autre. Reste que les discussions pourraient ne pas aboutir entre les équipes pédagogiques et la présidence et qu'une formation n'ouvre pas – d'où l'importance du « susceptible ».

Mme JELEVA insiste sur le fait qu'il s'agit de parcours validés par les conseils des composantes et qui sont amenés effectivement à ouvrir, moyennant pour certains la poursuite d'un travail sur les maquettes. Par ailleurs, il est possible d'envisager une étape de bilan au cours du LMD 5.

M. DESPEAUX espère que le travail sur le statut de l'élu pourra amener à plus de démocratie, surtout pour une présidence se réclamant du dialogue. Il évoque les refus de motions ou d'amendements dans les conseils centraux. Des filières trouvant leur public, comme STAPS L.AS, sont fermées. Des demandes de création ont été refusées, voire n'ont pas été remontées. Il avait été dit qu'une suppression se faisait en échange d'une création.

Il évoque le fait que le ministère a annoncé que la SCSP¹⁰ allait passer à 100 % dans le COMP¹¹ d'ici 2026, ce qui va être un levier puissant pour changer l'offre de formation dans le sens d'une université alignée sur le bassin d'emploi et sur l'insertion professionnelle. Lors du LMD 4, des filières votées n'ont pas été mises en place ou avec des capacités d'accueil à zéro – d'où la demande d'un vote conjoint. Il cite un rapport de la Cour des comptes du 14 mars : « Concrètement, dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance, l'établissement reçoit une liste de formations considérées comme les moins performantes au vu des indicateurs de réussite étudiante et d'insertion professionnelle et doit sélectionner celles qui feront l'objet d'une contractualisation avec le ministère pour transformation voire fermeture d'ici l'échéance du contrat » ainsi que des propos de Jean-Pierre Korolitski, l'un des artisans de l'autonomisation de l'université.

La Présidente l'invite à conclure et à poser une question sur le document soumis au vote.

M. DESPEAUX poursuit sur l'objectif à terme du COMP qui est, selon lui, de réduire le nombre d'étudiants et d'universitaires fonctionnaires.

La Présidente lui rappelle le nécessaire respect des personnes présentes. Il n'est pas possible qu'une organisation se relaie la parole. Il est légitime que l'UNEF présente son interprétation de la situation de l'université remise dans un contexte national, mais elle le prie de clore son propos.

M. DESPEAUX respecte le débat et espère que tous les élus exprimeront leur avis détaillé. Rappeler le contexte national est plus qu'important. Pendant des années, il a été dit qu'il n'y aurait pas de réduction des capacités d'accueil.

La Présidente précise que les capacités d'accueil ne sont pas l'objet de la discussion.

Pour M. DESPEAUX, il serait préférable de les voter conjointement. Il y a une alternative à la politique du gouvernement et cela passe par la mobilisation pour laquelle il faudrait banaliser les cours.

La Présidente lui demande d'en venir à sa question.

M. DESPEAUX demande que soient banalisés les journées du 13 et 15 mai afin de permettre aux acteurs de l'université de se mobiliser pour qu'il y ait de l'argent et des créations de places, ce qui est nécessaire dans la situation.

La Présidente a noté sa question. La banalisation n'est pas envisageable en période d'examen.

¹⁰ Subvention pour charge de service public.

¹¹ Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance.

Pour Mme MARTI, le ton de la présidence n'est pas respectueux envers les élus étudiants.

M. COLLARD lui demande de surveiller son ton à elle.

S'ensuit un échange inaudible.

La Présidente rappelle qu'elle a la responsabilité d'assurer la tenue de la séance et du vote de cette offre de formation qui a nécessité des échanges conséquents. Le ton pris par l'UNEF doit redevenir respectueux de l'instance et de ses membres. Le développement de M. DESPEAUX a été très long pour poser une question qui ne relève pas de la CFVU : la dispense d'assiduité ne sera pas accordée car la période ne s'y prête pas. Elle entend l'alerte sur l'évolution du contexte national, mais il est important que l'Université Paris Nanterre ait une offre de formation.

M. BUROKUR a détecté des erreurs d'intitulés pour des parcours de formation de l'UFR SITEC.

La Présidente lui demande de les transmettre par écrit.

Mme MAGAND demande des précisions sur les évolutions des licences professionnelles et des masters.

Mme JELEVA détaille les modifications des licences professionnelles :

- IUT : six abandons de parcours de licences professionnelles, dont certaines sont transformées en BUT 3 ;
- SEGMI¹² : cinq abandons de licences professionnelles et trois créations ; il s'agit notamment d'une mention de licence professionnelle qui rejoint une autre mention ;
- SSA¹³ : un abandon d'une licence professionnelle lié à un sujet de forces au niveau de la composante pour porter cette formation, et aussi à un vivier d'étudiants limité ;
- STAPS : deux abandons de licences professionnelles, dont une qui devient un parcours de licence générale.

Puis celle des masters :

- Création de trois mentions ;
- DPS¹⁴ : ouverture d'un parcours ;
- SEGMI : ouverture d'un parcours international dans le cadre d'un partenariat avec Paris Saclay et création d'un parcours en apprentissage 100 %.

M. DEMICHEL confirme que la mention Métiers de l'immobilier disparaît. Pour les licences professionnelles, l'évolution des métiers, la facilité à trouver des stages et l'insertion professionnelle dictent les ouvertures et les fermetures. En réalité, cette mention rejoint une autre mention, sous forme de parcours. Il y a également une fusion de deux parcours, qui a été votée sans déperdition de capacités d'accueil. L'objectif est de simplifier l'offre de formation à effectifs constants.

M. COLLARD indique que la logique est la même pour la licence professionnelle Métiers du tourisme (SSA). L'environnement de ces formations n'était plus porteur ce qui a conduit les équipes à proposer l'abandon de la formation. Il en profite pour signaler l'ouverture d'un master Santé et société, ce qui contredit le récit de l'UNEF selon lequel l'établissement fermerait ses parcours de santé.

Mme JELEVA ajoute que la fermeture de la licence STAPS L.AS a été décidée en concertation avec la composante porteuse. Beaucoup d'étudiants sont intéressés par une poursuite d'étude dans les formations de kinésithérapie. Or, l'accès à ces études n'était pas possible pour cette licence alors qu'elle l'est pour ceux qui inscrits en licence STAPS « classique ». Une partie importante des étudiants de cette formation de L.AS étaient déçus et cherchaient à rejoindre l'autre filière STAPS. Par ailleurs, les chiffres de réussite sont extrêmement fragiles – très peu accèdent à des études de médecine.

Mme DUBOIS le confirme.

M. DEMICHEL pointe certaines incohérences dans les tableaux et vérifie qu'il n'y a pas eu d'arbitrage complémentaire pour les formations de l'UFR¹⁵ SEGMI.

¹² Sciences Économiques, Gestion, Mathématiques, Informatique.

¹³ Sciences Sociales et Administration.

¹⁴ Droit et Sciences Politique.

¹⁵ Unité de formation et de recherche.

Mme JELEVA lui assure qu'il n'y a eu aucun arbitrage complémentaire. Elle signale le fait que certaines modalités d'enseignement ne font pas l'objet de parcours identifiés (formation mixte, formation à distance), ce qui peut expliquer le fait que les formations correspondantes n'apparaissent pas de façon explicite.

S'ensuit un échange sur une erreur qui va être corrigée.

M. DESPEAUX pose la question des étudiants redoublants lors des fermetures de parcours. Il s'enquiert des capacités d'accueil lors des fusions de parcours. La licence STAPS LAS a un taux d'accès de 16 % ; beaucoup de jeunes s'en voient refuser l'accès alors qu'ils veulent vraiment accéder aux études de santé. Il s'agit d'un effet pervers de Parcoursup. Il demande pourquoi il n'est pas possible de s'inscrire au sein de ce parcours au sein de la L1¹⁶ STAPS. Il ajoute que 14 millions d'euros de suppression ont déjà eu lieu et qu'il a été dit en commission budgétaire que d'autres coupes (entre 7 et 15 millions) sont à prévoir. Après EDF, le premier poste de dépenses de l'université est Lutèce (12 millions), c'est-à-dire les vigiles privés. Jusqu'en 2026, 18 millions vont être alloués aux matériels de sécurisation, qui contribuent peu à l'émancipation des étudiants. Il serait possible de proposer une autre offre de formation répondant davantage aux attentes des étudiants.

La Présidente pointe le fait que certaines questions sont sans rapport avec le point traité de l'ordre du jour. Elle évoque aussi la nécessité de se former au fonctionnement des marchés publics, la méconnaissance pouvant ouvrir la voie à des interprétations erronées.

Mme JELEVA tient à dire que la question du devenir des redoublants se pose à chaque renouvellement de l'offre de formation et qu'elle est toujours résolue dans l'intérêt des étudiants. Lorsque l'abandon d'un parcours est lié à une proximité trop forte avec un autre parcours, les étudiants pourront le rejoindre. Un système d'équivalence sera mis en place, permettant aux étudiants de valoriser les EC¹⁷ validés.

Le souhait de l'établissement est de préserver les capacités d'accueil comme mentionné dans le cadrage. Elle regrette ce soupçon permanent alors les capacités ont toujours été stables.

Elle revient sur le sujet des LAS-STAPS. Si de nombreux étudiants souhaitent intégrer des études de santé par cette voie, une majorité changent d'avis, et demandent une réorientation dès la L1. Elle rappelle que l'établissement préserve deux autres filières LAS : en Psychologie et Santé et société.

Mme GADOT demande pourquoi certains CMI¹⁸ n'apparaissent pas.

Mme JELEVA explique que cela est sans doute lié aux différences de pratiques en matière de paramétrage des CMI entre les composantes et ne préjuge en rien de leur poursuite ou non.

M. PRADAT-PEYRE s'étonne que certains masters acceptés en SEGMI n'apparaissent pas.

La Présidente lui assure que le vote aura lieu sous réserve des correctifs signalés.

Mme JELEVA regrette ces incohérences entre les documents.

Mme MAGAND aimerait des précisions sur la L3¹⁹ Administration économique et sociale, sur la licence Géographie et aménagement ainsi que sur le master d'Anthropologie.

M. RISCHMANN indique que la licence Administration économique et sociale a actuellement deux parcours en L3 : un parcours de préparation aux concours de l'école de management et un parcours général, dans lequel trois itinéraires pédagogiques existent. L'idée est de transformer les itinéraires en trois parcours dédiés en contrepartie de la disparition du parcours général.

Mme FOURAULT-CAUET précise que pour la licence Géographie et aménagement, les parcours Métiers de l'enseignement 1^{er} et 2nd degré disparaissent, car ils n'accueillent pratiquement personne. Les étudiants voulant préparer le CAPES²⁰ d'histoire-géographie pourront toujours le faire dans l'établissement, car ces parcours sont maintenus en histoire.

¹⁶ Première année de licence.

¹⁷ Éléments constitutifs.

¹⁸ Cursus master en ingénierie.

¹⁹ Troisième année de licence.

²⁰ Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

Quatre parcours, de forces inégales, existent dans le master d'Anthropologie. Le principe d'un maintien de ces quatre parcours a été voté par le conseil de l'UFR SSA en avril dernier. L'administration a exprimé des inquiétudes et a invité les collègues à réfléchir sur ces fragilités. Ils ont exprimé le souhait de fusionner les deux parcours les moins fragiles, c'est-à-dire ceux qui ont le plus de candidatures et d'étudiants – ce qui n'a pas fait l'objet d'un vote en conseil d'UFR à ce jour et ne semble pas répondre aux inquiétudes. Il est proposé de voter le principe des quatre parcours tout en continuant les échanges afin de trouver une solution.

Mme MAGAND propose de fusionner les parcours en difficulté avec ceux qui fonctionnent.

Mme FOURAULT-CAUET confirme que l'option est envisagée.

Pour Mme MOREAU, diviser les votes et les discussions sur les mentions, les parcours et les capacités d'accueil rend impossible un vote éclairé, car il est possible de voter des parcours qui n'auront aucune capacité d'accueil. L'instance ne fonctionne pas sur la base de la confiance – sans cela le vote n'aurait pas d'intérêt. Par ailleurs, cette méfiance a des bases matérielles : l'UNEF a donné de nombreux exemples montrant des suppressions maquillées, ce qui est un problème démocratique. Montrer la réalité de ces documents, peu clairs, prend du temps, d'où la longueur des interventions. Le ton paternaliste est un problème politique, car cela permet de justifier des restructurations dans la manière d'encadrer les débats, ce qui aboutit à une limitation du temps de parole des étudiants, déjà sous-représentés dans les conseils. L'UNEF estime que la présidence s'inscrit dans la politique du gouvernement. Les personnels et enseignants vont être touchés par cette nouvelle vague de restrictions budgétaires. La seule solution est d'appeler à des journées de grève et de mobilisation, ce qui n'est pas soutenu par la présidence. Le réflexe de la Présidente a été de rigoler lors de la demande de banalisation – demande qu'elle réitère ainsi qu'un report du vote.

La Présidente souligne que la longue intervention de Mme Moreau ne contient aucune question sur le point de l'ordre du jour qui est traité. Même lorsque l'établissement décide d'augmenter les capacités d'accueil, l'UNEF vote contre. Il est important de se prononcer sur cette liste de parcours pour que les collègues puissent commencer à travailler à l'élaboration des maquettes et des contenus des formations.

Mme KHORENYAN demande ce qu'il advient au nombre de places lors des fusions.

La Présidente répète que le nombre de places est décorrélié du nombre de parcours. Le souhait de l'établissement est de maintenir les capacités d'accueil dans la limite de ses moyens.

Mme KHORENYAN aimerait savoir quelles formations fusionnent.

La Présidente répond que c'est indiqué dans le tableau.

Mme MARTI n'a pas réussi à trouver le nombre d'étudiants concernés par les modifications dans les licences professionnelles.

La Présidente ne dispose pas de l'information actuellement.

M. DESPEAUX la demande pour l'avenir.

Mme JELEVA souligne que les effectifs sont présents dans les rapports d'évaluation de l'Hcéres²¹.

M. DESPEAUX précise que tous les rapports ne sont pas disponibles sur le nuage.

Mme JELEVA vérifiera qu'ils soient bien en ligne.

La Présidence donne lecture des procurations avant d'ouvrir trois votes distincts sur les licences et doubles licences ; les licences professionnelles et le BUT ; les masters.

- De M. Olivier à Mme Jeleva ;
- De M. De Vienne à Mme Fourault-Cauet ;
- De M. Thouvenel à Mme Oddo ;
- De Mme Severo à Mme Cubeddu ;
- De M. Jaillot à M. Demichel ;

²¹ Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

- De Mme Patrelle à Mme Moreau ;
- De M. Barthes à Mme Marti ;
- De M. Benbenai à Mme Jeleva ;
- De Mme Buta à Mme Marti ;
- De Mme Seydi à M. Despeaux ;
- De M. Benucci à Mme Cubeddu ;
- De M. Piron-Palliser à Mme Moreau.

Les résultats du vote sont les suivants :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la liste des parcours de l'offre de formation 2026-2030 (licences, doubles licences).

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 22

Contre : 13

Abstention : 1

La commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la liste des parcours de l'offre de formation 2026-2030 (licences professionnelles et BUT).

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 22

Contre : 13

Abstention : 1

La commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la liste des parcours de l'offre de formation 2026-2030 (masters).

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 13

Abstentions : 2

- Éléments de cadrage

Mme JELEVA rappelle que le cadrage a été construit par étape avec des consultations des acteurs de la formation : les échanges ont eu lieu dans des cadres préexistants (réunions de la vice-présidence CFVU avec les directions de composante et réunions de la CEF²²) et dans des cadres dédiés (des groupes de travail thématiques et un groupe de travail transversal). Les documents présentés aujourd'hui précisent et complètent ceux du 20 janvier.

L'annexe au cadrage licence est structurée par un rappel des principales obligations réglementaires et par le cadrage établissement (volumes horaires, structuration générale, maquette type de licence). L'élaboration de la maquette type a suscité de nombreux débats. Si le principe même d'une structure harmonisée est apparu rapidement comme un souhait, la construction en a été difficile. L'objectif était de répondre aux difficultés identifiées dans la maquette type du LMD 4 en augmentant le poids des enseignements disciplinaires et en élargissant les possibilités de coloration disciplinaire des enseignements transversaux pour permettre leur appropriation par les formations. Aboutir à ce consensus a nécessité des efforts et des renoncements. Elle salue de nouveau le travail mené par les directeurs et directrices de composante. Chaque semestre, les mêmes unités d'enseignements sont proposées (enseignements fondamentaux, enseignements complémentaires, compétences linguistiques, compétences transversales et projets). Les évolutions les plus conséquentes par rapport au LMD 4 correspondent au contenu de l'UE²³ Compétences transversales et projets, avec le souhait de maintenir trois grands types d'enseignements et activités : ceux qui répondent à une contrainte réglementaire (Compétences numériques, Transitions écologiques) ; ceux qui préparent à l'entrée à l'université (Méthodologie du travail universitaire, Maîtrise du français écrit) ; ceux qui sont orientés vers la préprofessionnalisation des étudiants (Connaissance de soi et des métiers, Outils de

²² Commission des études et de la formation.

²³ Unités d'enseignement.

professionnalisation, Stage). Une des nouveautés est également de proposer un ajustement par formation avec des listes à choix permettant aux différentes formations de choisir l'activité ou l'enseignement correspondant au mieux à son identité.

M. RAT estime délicat de présenter les réunions de la CEF comme partie intégrante du processus de construction – même s'il ne doute pas que les choses se soient faites de manière collégiale et que les retours faits ont nourri les réflexions de la présidence. En présence des N+1, ces réunions ont plutôt été de l'ordre de la prise d'informations, voire d'instructions, qu'un dialogue d'égal à égal.

Mme JELEVA entend ce qui est dit. En CEF, ont été abordés principalement les aspects administratifs avec notamment un bilan du LMD 4 qui a été porté à la connaissance des directions de composante et pris en compte dans les discussions. Les échanges entre directeurs/directrices de composante et responsables administratifs et de scolarité, permettant une information partagée et des remontées. La volonté était bien celle d'impliquer l'ensemble des acteurs dans la construction du cadrage.

M. BAUDRY a une liste de questions au nom de la liste Agir pour Nanterre concernant la lettre de cadrage pour la licence.

- Il demande si les itinéraires sont de nouveau autorisés ;
- Il aimerait savoir si le tableau de correspondance – qui est incomplet – entre les crédits ECTS²⁴ et le volume horaire de travail étudiant encadré est indicatif ou strict ;
- Il lui semble difficile de s'engager sur un effectif (20 étudiants) de L3 pour ouvrir un parcours autonomisé et demande pourquoi ne pas se caler sur un groupe de TD²⁵, c'est-à-dire 35 étudiants ;
- Il suggère de ne pas limiter le « sens pédagogique » aux limitations du nombre d'heures ou de parcours de mutualisation, mais de l'utiliser également pour les augmentations ;
- Il lui semble important de préciser des règles d'exception pour les parcours résultant de conventions internationales ou de partenariat qui ne pourront pas respecter strictement les maquettes types ;
- Il s'inquiète de l'articulation entre le seuil de 35 étudiants pour les TD et celui de 30 pour les langues vivantes LANSAD²⁶. De plus, la règle du doublement étant de 40 étudiants, cela revient implicitement à fixer le seuil à 40. Il estime qu'il faudrait fixer un unique seuil ;
- Il aimerait confirmation qu'au-delà de 17 étudiants pour les TP²⁷, ce ne sont pas les ressources propres de la composante qui sont mobilisées pour les financer ;
- Il faudrait une règle homogène pour doubler les cours magistraux – en l'état la règle est trop discrétionnaire et risque de conduire à des formes d'inégalité selon les UFR ;
- Il serait intéressant, dans des parcours internationaux, d'ajouter la possibilité de cours disciplinaires réalisés dans la langue ;
- Il pointe le manque d'homogénéité dans l'intitulé de l'EC compétences numériques ;
- Les projets disciplinaires devraient parfois pouvoir être déployés de manière spécifique au parcours et non à la mention ;
- Il lui semble délicat d'évoquer le référentiel des charges pour fonction dans les stages – ce dernier étant amené à être modifié.

Il conclut sur le besoin d'échanger avec les équipes pédagogiques et les UFR avant de se prononcer sur cette lettre de cadrage.

Mme JELEVA aurait préféré avoir ces questionnements en amont. Le souhait était de proposer ce document au vote en ce jour afin de permettre aux collègues de commencer à construire les maquettes avec le plus d'éléments possible.

L'adaptation pour les partenariats internationaux est déjà intégrée dans le préambule du document de cadrage du 20 janvier qui s'applique aux annexes, il est écrit que « *les formations dont l'organisation est fixée au niveau national par un cadre réglementaire spécifique ou structurées en fonction de partenariats extérieurs (partenariats internationaux ; partenariats avec d'autres établissements de l'ESR) font l'objet des adaptations nécessaires dans la limite du cadrage réglementaire.* »

La correspondance heures/ECTS n'est pas absolue. Il s'agit d'une valeur indicative construite à partir des 1 500 heures étudiants pour les trois années de licence.

M. BAUDRY pointe le fait qu'il n'est pas indiqué que la valeur est indicative.

²⁴ Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

²⁵ Travaux dirigés.

²⁶ Langues pour spécialistes d'autres disciplines.

²⁷ Travaux pratiques.

Mme JELEVA propose de le rajouter. Les textes réglementaires ne font porter la correspondance entre ECTS et heures que sur l'heure globale de travail étudiant.

L'idée est de préserver la possibilité des itinéraires. Il s'agit d'attirer l'attention sur le fait qu'il est souhaitable d'établir un lien entre nombre d'EC à choix et nombre d'étudiants pour éviter que certains choix proposés ne correspondent à un nombre trop modeste d'étudiants, voire à une absence d'étudiants.

La limite de 20 étudiants est une valeur indicative afin de faire réfléchir les formations sur les effectifs prévisionnels lorsqu'ils envisagent des parcours autonomisés.

M. DEMICHEL comprend l'intérêt, mais trouve gênant de voter quelque chose que personne ne peut garantir. Si un collègue veut ouvrir un parcours autonomisé en disant qu'il vise 20 étudiants, en tant que directeur de composante, il sera obligé d'approuver.

Pour M. GALLIMARD, cette limite veut tout de même dire qu'il n'est pas raisonnable de faire trois parcours lorsqu'il y a moins de 60 étudiants en L2²⁸.

M. BAUDRY indique qu'un parcours peut avoir 35 étudiants en L1 et arriver à 16 étudiants en L3.

Pour Mme JELEVA, le raisonnement était inverse : une formation qui a une capacité de 20 en L1 ne peut pas se décliner en cinq parcours en L3.

M. BAUDRY insiste sur le fait que la formulation de la phrase ne dit pas cela.

Pour la Présidente, il aurait été souhaitable d'avoir ces éléments précis en amont.

M. BAUDRY souligne que, en tant qu'élu, il a reçu cette lettre de cadrage il y a seulement quelques jours.

Mme FOURAULT-CAUET ajoute que beaucoup de licences ont des parcours diplômants qui n'apparaissent qu'en L3, ce qui rend difficile d'avoir une réflexion fixant un objectif en L1. À l'issue de la L2, il y a un certain nombre d'indications sur la pertinence ou non d'ouvrir un parcours.

M. BAUDRY souligne qu'à SEGMI, beaucoup de parcours commencent dès la L1.

Mme FOURAULT-CAUET estime que SEGMI est singulier de ce point de vue.

Elle ajoute que mentionner deux seuils pour le nombre d'étudiants permet de prendre en compte le fait que le moment du dédoublement n'est pas le même en fonction des effectifs de la licence. Il s'agit de faire confiance aux équipes et d'avoir quelque chose qui reste raisonnable.

Mme DE CHAMBORANT souligne que ces seuils sont très chronophages administrativement – raison pour laquelle les étudiants ne commencent jamais les cours d'anglais à la bonne date, notamment car ils reçoivent trop tardivement les niveaux de langue pour attribuer un groupe. Il serait plus simple d'harmoniser.

Mme FOURAULT-CAUET entend, mais estime que la difficulté vient des groupes par niveau.

Mme DE CHAMBORANT insiste sur le fait que la constitution des groupes est très compliquée.

Mme FOURAULT-CAUET en profite pour dire qu'ils ont conscience des efforts considérables faits pour que cela fonctionne, mais répète qu'il lui semble que c'est la répartition par niveau de langue qui pose problème.

Mme DE CHAMBORANT explique que la différence de 5 étudiants entre la norme de 35 étudiants par groupe de TD et le seuil de dédoublement d'un groupe pose problème.

M. BAUDRY revient sur la formulation qui laisse entendre qu'il n'est possible de dédoubler un TD qu'au-delà de 40 étudiants, là où aujourd'hui, c'est au-delà de 35. Il pose la question également concernant les seuils de dédoublement des CM.

²⁸ Deuxième année de licence.

Concernant les CM, Mme FOURAULT-CAUET indique que les pratiques sont très différentes d'une UFR à l'autre : pour certaines dédoubler est indispensable, pour d'autres, cela ne représente pas une aide. L'idée de laisser cet élément non précisé permet à chaque composante de faire ce qui lui convient le mieux. La vice-présidence CFVU et les directions de composantes n'ont pas réussi à trouver un chiffre répondant aux besoins de chacun. La formulation n'est pas claire, mais il s'agit d'essayer d'être le plus pragmatique possible.

M. BAUDRY propose de rajouter un élément pédagogique. Pour des licences à gros effectifs, il y a inévitablement des étudiants aux profils différents et cela peut avoir un sens de ne pas mettre certains étudiants ensemble.

Pour Mme FOURAULT-CAUET, cela concerne, une nouvelle fois, particulièrement SEGMI. Ce sont des éléments à prendre en considération dans les discussions, mais elle n'est pas certaine que le mentionner dans la lettre de cadrage facilite la vie des autres composantes.

Mme JELEVA ajoute que le dialogue avec la composante se fera sur un ensemble d'arguments présentés par la composante dont font partie des éléments pédagogiques.

Mme FOURAULT-CAUET craint qu'en le précisant, cela laisse entendre qu'il n'y a pas de sens pédagogique dans la prise de décision des autres composantes.

M. BAUDRY pointe le fait que la lettre de cadrage insiste sur la soutenabilité humaine et administrative et moins sur le pédagogique.

Pour Mme JELEVA, le pédagogique est tellement dominant qu'il faudrait le mentionner systématiquement. Si ajouter ce point est incontournable, il est possible de le préciser. Concernant les projets disciplinaires, il est prévu un choix à la mention – dans certains cas très spécifiques, en considération des effectifs, il pourra y avoir une déclinaison par parcours. Les enseignements dans la langue sont déjà potentiellement prévus pour les formations mises en œuvre dans le cadre de parcours internationaux.

Mme MARTI souligne que le dédoublement des TD envisageable à partir de 40 revient à fixer la norme à 40 étudiants, c'est-à-dire augmenter le nombre d'étudiants. S'il y a un problème de non-correspondance entre les TD de langue et les autres, il faut niveler sur le niveau le plus bas – ce qui implique plus de moyens. Le mot d'ordre de cette lettre de cadrage est la soutenabilité. La limitation du nombre d'heures ou la répartition CM²⁹/TD vont à l'encontre du pédagogique et répondent à la nécessité de s'adapter au manque de moyens. Dire qu'il ne faut pas excéder les 1 500 heures va impliquer des suppressions d'heures pour les formations qui les dépassaient et donc de postes. Elle aimerait une vision à ce sujet.

Mme JELEVA indique que la phrase sur les seuils de dédoublement ainsi que les 1500 heures étudiants figuraient déjà dans le LMD4. Pour les TD, il y a un sujet de salles et d'espace. Les heures étudiants représentent des besoins en termes d'enseignants, mais aussi en termes de vacataires, ce qui pose des problèmes de gestion. La volonté de l'établissement est de ne pas augmenter démesurément le recours à des contrats précaires – raison pour laquelle la campagne d'emplois a été maintenue.

M. DESPEAUX aimerait savoir si les enseignants sont inquiets de ce projet de transformer les heures CM en heures TD, ce qui a des implications sur la rémunération et les emplois vacataires. La solution pour réduire les emplois précaires n'est pas d'écarter les vacataires. Il aimerait savoir pourquoi il faudrait enlever le caractère obligatoire de la lettre de cadrage et introduire une plus grande flexibilité. Il s'agit toujours de faire plus, mais avec moins de moyens : augmenter les étudiants par TD affecte mécaniquement leur réussite, ce qui touche d'abord les étudiants les plus précaires.

Pour Mme JELEVA, proposer des TD ou des CM est d'abord une question pédagogique – qui a également des implications financières. Elle se tourne vers M. BAUDRY pour qu'il réponde concernant l'introduction du caractère indicatif.

M. BAUDRY répond que des EC à 3 ECTS avec 20 heures de cours et 10 heures de TD ne pourront plus exister avec la formulation actuelle d'où la demande de flexibilité.

Mme BOUSSARD aimerait savoir si le dispositif « oui si » pour les groupes de TD va être reconduit et s'il ne faudrait pas prévoir une dérogation au cadrage.

²⁹ Cours magistraux.

Mme JELEVA souligne qu'il y a une incertitude forte à ce sujet.

M. DEMICHEL explique qu'ils posent toutes ces questions parce qu'ils ont l'impression que cette lettre de cadrage nécessite beaucoup d'explication de texte de la part des directions d'UFR. Il importe de voter des directives clairement compréhensives, sans aucune équivoque. Il regrette d'avoir pris autant de temps et de ne pas avoir transmis ces questions suffisamment en amont. Les collègues sont très attentifs au vote de la CFVU.

Mme JELEVA insiste sur le fait que l'instance est le lieu d'expression de demandes de la part des élus, cela participe de la co-construction de ce document. Il n'est pas souhaitable de reporter le vote – une proposition sera faite sur la base des éléments soulevés. Une fois le cadrage voté, il faudra une étape de pédagogie avec des webinaires pour expliquer et répondre aux questions. Les formulations qui paraissent parfois peu claires sont là pour prendre en compte les spécificités disciplinaires et les besoins pédagogiques. Il est extrêmement difficile d'arriver à un cadrage strict prenant en compte la diversité des formations.

M. BAUDRY demande s'il est possible, à l'issue de ce débat riche, d'attendre la prochaine CFVU pour voter un texte amendé.

Pour Mme JELEVA, il est important de soumettre le texte en ce jour pour que les équipes puissent commencer à travailler sur les maquettes. L'attente est forte de leur part.

Pour répondre aux demandes formulées, et suite aux échanges, elle propose les ajustements suivants à l'annexe au cadrage Licence :

- Ajout p. 6 : « *la correspondance horaire globale indicative de référence* » ;
- Ajout p. 6 d'un « etc. » après la liste d'ECTS multiple entier de 1,5 ou d'un tableau en annexe ;
- p. 8 Supprimer « à partir de 40 étudiants inscrits en contrôle continu dans un groupe de TD » et reformuler la phrase : « *la norme pour les TD est de 35 étudiants (30 pour les EC de langue vivante LANSAD) inscrits en contrôle continu, à partir de ces seuils, et en fonction du nombre de groupes existants par ailleurs, le dédoublement est envisageable dans le cadre d'un dialogue entre la composante et les vice-présidences concernées.* »
- Ajout p.8 : « *Les seuils de dédoublement des CM feront l'objet d'un dialogue avec les composantes, tenant compte des capacités des amphithéâtres, de la soutenabilité humaine et administrative de chaque composante et formation, ainsi que du sens pédagogique de ce dédoublement.* »

S'ensuit un échange sur des propositions de reformulation pour la phrase suivante : « *Un parcours ne peut être autonomisé que s'il vise un effectif d'au moins 20 étudiants dans la dernière année d'études du diplôme (L3).* »

M. DEMICHEL répète qu'il comprend l'intention de freiner l'augmentation de parcours, qui a eu lieu lors du LMD 4, avec des effectifs qui ne le justifiaient pas. S'il a un parcours à 15 étudiants en L3 alors qu'il en avait 35 en L1, il va l'ouvrir, car il aura été prévu. Ces parcours à petits effectifs sont très spécifiques. Il est embêtant de renégocier tous les ans ; si au bout de quatre ans, les effectifs sont toujours faibles, il sera possible de se dire que l'objectif visé n'a pas été atteint.

Mme FOURAULT-CAUET estime qu'il y a deux choses différentes : d'une part la lettre de cadrage, qui permet de penser les parcours et s'interroger sur leur pertinence, et d'autre part la négociation annuelle. Elle propose la formulation suivante (p.7) : « *Un parcours dans une structure en « Y » ne peut être autonomisé que s'il vise un effectif raisonnable au regard de la capacités d'accueil de la mention.* »

Mme GADOT aimerait savoir sur quel référentiel de charges pour fonction la lettre de cadrage se base, car il avait été dit qu'à chaque LMD, il faudrait le revoir.

Pour Mme JELEVA, le référentiel devrait être stabilisé d'ici la rentrée 2026. Elle propose de préciser « *référentiel de l'établissement en vigueur pendant le contrat LMD5* » (p. 17).

M. DEMICHEL souligne le point de vigilance à avoir sur la mise en place des stages en licence lors de la discussion sur le prochain référentiel. Il a été compliqué lors du LMD 4 de rémunérer les collègues : les stages étaient proposés à zéro heure.

Mme JELEVA répond qu'il n'est pas possible d'en dire plus aujourd'hui.

M. DEMICHEL souligne que si les collègues ne sont pas rémunérés à la hauteur du travail, la pédagogie passe après. Organiser des stages, même courts, pour des effectifs à 350 représente beaucoup de travail.

Pour Mme FOURAULT-CAUET, les stages de moins de 280 heures sont couverts par la maquette. La question se pose pour les stages de plus de 280 heures, d'où la mention au référentiel, car la logique est différente.

Pour M. DEMICHEL, indiquer le référentiel en vigueur permet de couvrir l'instance.

Mme JELEVA propose d'ouvrir le vote sur l'annexe au cadrage licence intégrant les modifications proposées. Elle donne lecture d'une nouvelle procuration :

- De Mme Karlowski à Mme Magand.

Les résultats du vote sont les suivants :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les éléments de cadrage de l'offre de formation 2026-2030 (annexe au cadrage licences).

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 18

Contre : 14

Abstention : 1

Mme JELEVA propose, malgré l'heure, de traiter le cadrage master. Elle attire l'attention sur le fait qu'il est bien précisé qu'un étudiant validant son M1³⁰ doit pouvoir intégrer un parcours de la même mention. Il y a plus d'éléments de souplesse dans la maquette type que pour la licence, car les spécificités disciplinaires sont davantage à prendre en compte en master. Les UE obligatoires sont en nombre très limité.

M. BAUDRY propose d'ajouter en p. 2 que le ratio H/E est indicatif, la phrase devenant « en vue d'atteindre un ratio H/E (nombre d'heures équivalent TD dispensées/nombre d'étudiants) indicatif inférieur ou égal à 17. ».

Mme JELEVA y est favorable.

Mme BOUSSARD fait part de son embarras, car la maquette ne correspond pas tout à fait à ce qui est pratiqué à DSP. Notamment, la part des ECTS pour l'UE 1 lui paraît disproportionnée par rapport aux autres UE.

Mme JELEVA explique que le cadrage présenté s'appuie sur le cadrage du LMD 4 et préserve un maximum de souplesse. Il est possible notamment d'introduire une UE 2 (4,5 ECTS) pour limiter les ECTS de l'UE 1.

Mme ISIDRO propose de laisser le choix dans cette UE 2 entre 4,5 ou 6 ECTS afin de pouvoir y inclure deux enseignements à 3 ECTS.

Mme JELEVA souligne la nécessité pour l'UE 2 – qui est facultative – d'un choix à 4,5 ECTS pour la banque de séminaires. Il est néanmoins possible d'imaginer pour le volet 2, comportant deux EC, d'aller jusqu'à 6. Elle propose un assouplissement du cadrage dans ce sens.

L'UE 5 au semestre 10 est obligatoire et doit avoir plus de 15 ECTS, mais il est possible de lui en donner autant que souhaité.

M. RISCHMANN confirme qu'il est possible d'introduire un maximum de 6 crédits et de 2 EC pour l'UE 2.

S'ensuit un échange sur la clinique juridique en droit.

M. BUROKUR aimerait savoir si l'UE 4 est rigide. Il ne voit pas l'intérêt d'un EC à 1,5 ECTS en master et demande ce que les autres composantes en font. L'EC qui pourrait correspondre à SITEC³¹ (« connaissance de l'entreprise ») est à 3 ECTS.

³⁰ Première année de master.

³¹ Systèmes Industriels et Techniques de Communication.

Mme JELEVA explique que cette UE est pensée comme une activité pas trop lourde, complémentaire aux enseignements disciplinaires, qui ne soit pas valorisée par trop d'ECTS. Il est vrai que l'UFR SITEC s'est emparée de cette possibilité avec quelque chose de conséquent. Elle propose d'inscrire un maximum de 3 ECTS dans l'UE 4 du semestre 7.

Elle souligne qu'il faut mesurer collectivement l'impact des décisions prises sur la construction des maquettes et sur leur paramétrage. Le cadrage proposé est flexible pour permettre à l'ensemble des formations de s'y inscrire

Mme FOURAULT-CAUET insiste sur l'importance d'avoir une version minimale d'harmonisation lorsqu'il y a des mutualisations entre mentions.

M. BAUDRY demande s'il faut respecter une même logique, en termes d'ECTS par UE et d'UE présentes, par parcours ou par mention.

Mme JELEVA explique qu'au sein d'une même mention le nombre d'UE doit être le même avec des choix possibles par parcours à l'intérieur des UE. Il faut néanmoins avoir en tête que les parcours au sein d'une mention doivent avoir un tronc commun important.

M. BAUDRY comprend qu'il faut retrouver les mêmes types d'UE et le même nombre d'ECTS, quel que soit le parcours.

Mme JELEVA confirme.

Mme DE CHAMBORANT demande s'il est possible de faire des itinéraires pédagogiques pour les masters mixtes (formation initiale et apprentissage) afin de réduire le coût du master.

M. GALLIMARD aimerait aller dans ce sens, mais cette possibilité n'est pas encore finalisée.

Mme DE CHAMBORANT insiste sur le fait que le sujet est important pour commencer le maquetage.

M. GALLIMARD comprend, mais répète que c'est en cours de discussion.

M. RAT demande si chaque parcours au sein d'une mention doit être structuré de la même manière ou s'il peut choisir le type d'organisation d'UE qu'il souhaite.

Pour Mme JELEVA, il serait souhaitable, dans la mesure du possible, que les parcours au sein d'une même mention choisissent les mêmes UE, ne serait-ce que parce que les parcours ont souvent des mutualisations conséquentes. Il sera extrêmement difficile d'imaginer des structures totalement différentes.

Mme DE CHAMBORANT demande ce qu'il en est pour le M2 où les mutualisations sont moins importantes.

Il semble à Mme JELEVA que si deux parcours se retrouvent au sein d'une même mention, c'est parce qu'ils ont quelque chose de commun.

Mme BOUSSARD souligne qu'il y a des parcours autonomes dans certaines mentions, car en 2019 le tubulaire ne reposait pas nécessairement sur un tronc commun. Elle demande si cette contrainte du tronc commun s'impose impérativement.

Pour Mme FOURAULT-CAUET, pédagogiquement, il est logique qu'il y ait une certaine cohérence entre deux parcours d'une même mention. Il importe également d'arriver à quelque chose de gérable ; ils ont tous souffert par le passé de structures complexes et éclatées. L'offre de formation demeure très subdivisée en parcours, car elle signe la reconnaissance des spécificités disciplinaires. Il faudrait que le principe général soit celui d'un minimum de structure et de cadre commun au sein de la mention, quitte à y déroger en cas d'impossibilité absolue.

Mme JELEVA en appelle à la responsabilité des collègues et à leur connaissance de leur formation. Des architectures trop complexes portent atteinte à la qualité et sont difficiles à mettre en place administrativement. Lors du LMD 4, des formations ont été mal paramétrées, ce qui a eu un impact sur les étudiants.

Elle synthétise les modifications :

- UE 2 (version 2) : introduction d'un maximum de 6 ECTS, avec la possibilité de rester à 4,5 même hors banque de séminaires ;
- UE 4 au semestre 7 : introduction d'un maximum de 3 ECTS pour un seul EC ;
- H/E indicatif.

M. BAUDRY demande pourquoi l'UE 4 n'est pas traitée de la même façon entre le semestre 9 et 7.

Mme JELEVA répond qu'il n'y a pas eu de demande de souplesse au S9. Elle note par ailleurs que ce semestre, avant dernier du cycle, est prioritairement consacré aux compétences disciplinaires.

Elle donne lecture des nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote sur ce cadrage.

- Mme Siddiqui à M. Despeaux ;
- Mme Khorenyan à Mme Magand ;
- De Mme Hennecart à M. Ferhat.

Les résultats du vote sont les suivants :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les éléments de cadrage de l'offre de formation 2026-2030 (annexe au cadrage masters).

Nombre des membres en exercice : 41
Pour : 20
Contre : 13
Abstention : 1

Mme JELEVA remercie les membres de l'instance pour leur présence et pour leur contribution à la finalisation de la construction des annexes au cadrage Licence et Master.

M. DEMICHEL souhaiterait un rétroplanning des votes de l'instance ainsi que des précisions sur le contenu de l'enseignement « Culture de la donnée ». Il souligne la nécessité du cadrage des doubles licences afin de maquetter les licences d'adossement.

Mme JELEVA répond que l'objectif est de soumettre au vote le cadrage des DL, ainsi que celui des Licences professionnelles lors de la prochaine CFVU. L'appel à manifestation d'intérêt pour l'EC « Culture de la donnée » n'est pas encore finalisé, mais comportera certainement des éléments sur la production et la protection des données, ainsi que sur l'IA³² générative. Elle espère qu'il suscitera autant d'intérêt que l'AMI pour l'EC « Transitions écologiques ». Un calendrier sera communiqué.

M. GUERIN confirme que d'ici un mois, ils pourront avoir un cadencement des CFVU et des ordres du jour prévisionnels.

Mme BOUSSARD demande à quel moment ce cadrage master peut être communiqué.

Mme JELEVA répond qu'il sera diffusable dès que les ajustements proposés en séance auront été intégrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre est levée à 18 heures 43.

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND



³² Intelligence artificielle.